

Législature 2017-2021

N° 118

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 15 septembre 2020**

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 75'350.00 TTC pour le remplacement d'un tracteur tondeuse - broyeur

1. Introduction

Le tracteur tondeuse actuel, acheté en 2007, est en fin de vie. Ce véhicule, qui est beaucoup utilisé entre avril et septembre, a nécessité de gros frais d'entretien et de réparations à hauteur de CHF 25'486.75 ces deux dernières années. Les réparations doivent être effectuées par le concessionnaire, ce qui péjore les activités et l'organisation du service pendant ces immobilisations.

Il est important de disposer d'un véhicule fiable afin de satisfaire aux exigences du service pour réaliser les tâches de plus en plus importantes chaque année.

2. Objet du message

L'objet de ce message concerne l'octroi d'un crédit de CHF 75'350.00 TTC relatif à l'achat d'un tracteur tondeuse-broyeur :

Tondeuse frontale Gianni Ferrari Turbo 4 Fifty disposant des fonctionnalités suivantes :

- Plateau de tondeuse avec ramassage
- Broyeur à injection arrière et fonction Mulching
- Bac de ramassage de grande capacité (1'400 l)

Ce véhicule peut être immatriculé pour permettre un déplacement autonome sans chargement sur une remorque.

3. Devis

Le devis mentionné ci-dessous est basé sur l'offre établie par le concessionnaire et se présente comme suit:

Tondeuse frontale Gianni Ferrari Turbo 4 Fifty	CHF	41'580.00
Bac de ramassage 1'400 l	CHF	9'350.00
Plateau tondeuse	CHF	5'550.00
Giro-broyeur avec aspiration	CHF	9'580.00
Grammer siège confort suspension pneumatique	CHF	730.00
Désactivation de la turbine pour Fifty	CHF	950.00
Série de couteaux pour tondeuse RCA 180	CHF	390.00
Kit contrepoids 145 Kg	CHF	820.00
Forfait immatriculation, livraison montage, frais de transport	CHF	1'000.00
Total H.T.	CHF	69'950.00
TVA 7.7 % arrondi	CHF	5'400.00
Total TTC	CHF	75'350.00

Une garantie de 12 mois est donnée par le constructeur sur cette tondeuse.

4. Budget prévisionnel d'exploitation

Le coût du service annuel standard est d'environ CHF 600.00 TTC. Ce montant peut varier en fonction du nombre d'heures d'utilisation de la machine. La première expertise se fera 5 ans après la première mise en circulation, puis tous les 3 ans.

Cet achat permettra aussi de ne plus devoir louer une tondeuse d'appui, ce que nous faisons depuis deux ans, afin de compenser les nombreuses réparations du tracteur actuel. Ce coût de location annuel qui disparaîtra est actuellement d'environ CHF 3'500.00 TTC.

Enfin, ce nouveau véhicule, de par sa rapidité et ses fonctions de Mulching et broyage, permettra un gain de productivité.

5. Financement

Le montant de CHF 75'350.00 sera financé par la reprise du véhicule actuel pour environ CHF 7'000.00 et par les liquidités courantes ou l'emprunt le cas échéant au meilleur taux du marché. Ainsi, l'investissement net de CHF 68'350.00 sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 10 ans, soit 10% par année.

L'amortissement annuel de CHF 6'835.00 sera imputé dans la rubrique 620 (routes communales et génie civil).

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2%, seraient comptabilisés dans la rubrique 940 (intérêts et amortissements).

6. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 75'350.00 TTC pour le remplacement d'un tracteur tondeuse-broyeur.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 24 août 2020.

Le Secrétaire général :
Lionel Conus



Le Syndic :
Eric Chassot

Conseiller communal responsable : Dominique Aebischer, Dicastère du Domaine public

